



COMMUNE DE ROUGEMONT

Au cours de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

D'autoriser sans mise à l'enquête, avec délivrance d'un permis de construire, les travaux suivants :

- Vit Thomas – Travaux de rafraichissements intérieurs – Route de la Grange 6
- Rossier David – Création d'un étang – Route du Vieux Couvent 1
- Karlen François – Changement des fenêtres du 1^{er} étage – Rue des Allamans 73
- Goulandris Eleni, Athina et Sophia – Transformation intérieure et ajout de Velux sur la toiture – Route de la Grange 38

D'autoriser après mise à l'enquête, avec délivrance d'un permis de construire, les travaux suivants :

- PPE chalets Thomas et Johan – Installation d'une PAC avec sondes géothermiques - Chemin de Pierrailles 12

La Municipalité